



« De la folie pure » pour ce père de famille

Il est, de son propre aveu, « **plutôt remonté** ». Thomas Salido est la papa de deux fistons, de 3 et 6 ans à l'école de Saint-Paterne. Et comme tous les parents d'élèves, il a reçu une lettre détaillant les mesures prises pour accueillir les enfants selon un protocole sanitaire édicté au niveau national.

Oui mais voilà, entre les jouets retirés, les tables isolées les unes des autres ou l'interdiction pour les enfants d'avoir des contacts entre eux dans la cour de récréation façon cour de promenade, il juge les règles impossibles et improbables. « **Encore avec des enfants un peu grands, qui pourraient comprendre... Mais avec des enfants de trois ans, c'est de la folie pure !** », tempête-t-il.

« **Tout ce qu'on pourra leur proposer c'est de rester assis 8 h à leur table... Dîtes-vous que si, par inadvertance, l'un des enfants vient à toucher à un livre auquel il n'aura pas le droit de toucher, il est dit que le livre devra être désinfecté et laissé cinq jours en quarantaine. Et puis comme il n'est pas certain qu'il y ait de restauration, on nous demande de préparer des choses à manger qui ne nécessitent ni d'être mises au frigo, ni à réchauffer... À part des chips et des fruits, que voulez-vous faire ?** »

Alors, pour lui c'est décidé, « **on va tout faire pour ne pas les ramener à l'école** ». Mais là, se pose un autre problème : « **Pourra-t-on continuer à bénéficier du chômage partiel si les écoles sont officiellement rouvertes ?** ». Pour l'instant, c'est un peu le flou et il a eu beau téléphoner au numéro vert dédié du gouvernement, il n'a pas eu de réponse suffisamment claire pour le rassurer. « **C'est ça qui est le plus difficile**, conclut-il. **La sensation de manquer d'information.** »

NDLR : Le chômage partiel est garanti aux parents qui ne voudraient pas ramener leurs enfants jusqu'au 1^{er} juin. Ce droit sera ensuite restreint.

Yohann BOURGIN.



Plus aucun jouet, des tables isolées, des contacts interdits dans la cour... Archives Ouest-France